

PRODUITS ENERGITIQUES UTILISES EN AGRICULTURE

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
<i>Soutien aux produits énergétiques utilisés dans l'agriculture</i>			
Electricité	Littoral et sublittoral 170DA/ha Haut plateaux 320 DA/ha Sud 3.500 DA/ha	Contribution financière sur les produits énergétiques utilisés pour la production des cultures stratégiques	Exploitant agricole pratiquant les cultures éligibles définies par décret exécutif. Cultures éligibles : céréales, cultures fourragères, pomme de terre et phoéniculture.
Gasoil	Littoral et sublittoral 140DA/ha Haut plateaux 200 DA/ha Sud 260 DA/ha		